



MAIRIE DE MOIDIEU-DÉTOURBE
115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté N°	Objet
2017-C-057	Règlement de la circulation et de stationnement sur les voies et places du Centre-Village pour le championnat régional de cyclo-cross des 9 et 10 décembre 2017

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, 1er et 3ème alinéas ;

Vu l'article R. 610-5 du Code pénal ;

Vu la demande du Comité d'organisation du championnat Auvergne Rhône-Alpes de cyclo-cross ;

Considérant qu'il appartient au Maire de maintenir le bon ordre et de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1er : Fermeture de voies

La circulation sera coupée le samedi 9 décembre 2017 de 10h à 14h30 et le dimanche 10 décembre 2017 de 8h30 à 16h30 sur les voies suivantes :

- RD n° 38 (Route de Septème) entre les n° 5 et 120 (déviation par Route d'Estrablin et Chemin du Moulin),
- VC n° 3 (Route du Vernéa) entre les n° 5 et 285,
- VC n° 5 (Route du Cancelet) entre les n° 5 à 250,
- Montée des Pavés,
- Montée du Prieuré,
- Chemin des Fontaines.

Article 2 : Interdiction de stationnement

Le stationnement sera interdit du samedi 9 décembre 2017 à 9h30 au dimanche 10 décembre 2017 à 16h30 sur les voies et places suivantes :

- RD n° 38 (Route de Septème) entre les n° 5 et 100,
- VC n° 3 (Route du Vernéa) entre les n° 5 et 285,
- VC n° 8 (Chemin du Moulin),
- Montée des Pavés,
- Montée du Prieuré,
- Chemin des Fontaines,
- Place Albert Peyaud,
- Parking de la Mairie.

Article 3 :

La signalisation appropriée sera installée et une dizaine de personnes seront mandatées pour la sécurité aux différents carrefours.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à ViennAgglo, au Département et à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 30 novembre 2017

Le Maire,

Gérard LAMBERT

